

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

Autres propositionsA. Proposition

Supprimer *Bufo retiformis* de l'Annexe II de la Convention.

B. Auteur de la proposition

Etats-Unis d'Amérique

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: Amphibia

1.2 Ordre: Anura

1.3 Famille: Bufonidae

1.4 Espèce: *Bufo retiformis*

1.5 Synonymes scientifiques: *Bufo debilis retiformis* (décrit à l'origine comme *Bufo debilis retiformis*, Sanders et Smith, 1951, dans Field and Laboratory, Vol. 19, p. 153, pl.3, fig.1 (Beltz 1995). Nom révisé *Bufo retiformis* par Bogert, 1962)

1.6 Noms communs: français: Crapaud vert du Sonora

anglais: Sonoran green toad

espagnol: Sapo sonorese

1.7 Numéros de code: A-403.002.003.158

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

L'aire de répartition de cette espèce est à peu près continue, du centre-ouest du Sonora, au Mexique, jusqu'au centre-sud de l'Arizona, aux Etats-Unis (Sullivan *et al.* 1996, Rosen, 1996, *Arizona Game and Fish Department's Heritage Data Management System* (AGFD's HDMS)). En Arizona, on le trouve à proximité de San Cristobal Wash, à l'ouest du Monument national d'Organ Pipe Cactus, au nord des affluents de Waterman Wash près de Mobile, au sud-ouest de Phœnix, vers le sud-est jusqu'aux environs de Tucson (Mission San Xavier) et vers le sud-ouest, jusqu'à la frontière internationale avec le Mexique près de Sasabe. *B. retiformis* est présent dans tout l'Etat du Sonora, de la frontière internationale jusqu'au nord de Guaymas.

B. retiformis occupe une diversité de communautés végétales, y compris les plaines à créosotiers (buissons épineux du désert de Sonora, subdivision inférieure du Colorado), les hautes terres à saguaro-cierges géants (broussailles du désert de Sonora, subdivision du plateau de l'Arizona) et les prairies semi-arides et de désert (> 900 m).

L'on ne dispose d'aucune information sur sa répartition dans l'Etat de Sonora, au Mexique. On ignore également s'il y a un échange d'individus entre les populations américaine et mexicaine.

2.2 Habitat disponible

En Arizona, plus de 95% de l'aire de répartition de l'espèce se trouve sur des terres tribales (nation Tohono O'Odham). Sur les terres tribales et au Mexique, l'habitat pourrait être menacé par l'exploitation de l'eau (les puits, par exemple), la transformation pour l'agriculture et l'urbanisation. On ne constate cependant aucune de ces menaces sur les terres tribales et, dans le Monument national d'Organ Pipe Cactus, l'habitat est protégé du développement par la loi fédérale.

2.3 Etat des populations

Aucun recensement ou étude ne donne d'estimation des effectifs de la population aux Etats-Unis. Ashton (1976) indique que les populations de l'Arizona sont stables. En 1993-1994, Sullivan *et al.* (1996) ont observé cette espèce dans presque tous les sites historiques et dans certains nouveaux sites des Etats-Unis mais leurs études étaient relativement limitées faute d'accès aux terres tribales. Il y a peu d'informations sur les populations mexicaines. Selon Sullivan *et al.* (1996) et des rapports officieux (com. pers. avec des herpétologues connaissant bien cette espèce et fiches sur la présence de l'espèce tenues par AGFD's HDMS), les populations de *B. retiformis* en Arizona seraient stables.

2.4 Tendances de la population

Comme mentionné ci-dessus, il n'y a ni dénombrement, ni étude estimant les effectifs de la population aux Etats-Unis mais il semble que l'espèce soit stable (voir paragraphe 2.5).

2.5 Tendances géographiques

Sullivan *et al.* (1996) ont observé *B. retiformis* dans tous les sites historiques à l'exception de deux. En outre, ils ont décrit une expansion de l'aire de répartition vers le nord-ouest et le sud-ouest. Il semble possible de documenter des occurrences supplémentaires à condition de mener des études dans les terres tribales ou du Monument national d'Organ Pipe Cactus.

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

L'on n'a pas trouvé d'étude spécifique sur les relations de *B. retiformis* avec d'autres espèces dans son écosystème. Toutefois, on estime que les adultes et les larves d'autres espèces d'anoures jouent un rôle important en limitant les populations d'invertébrés et représentent une source alimentaire pour d'autres vertébrés.

2.7 Menaces

Il n'y a aucune menace immédiate connue ou documentée pour cette espèce mais d'autres anoures (par exemple ranidés) connaissent, dans le sud de l'Arizona un déclin dû à la concurrence d'espèces exotiques (par exemple la grenouille-taureau, les poissons introduits pour la pêche sportive), à des agents pathogènes (par exemple le champignon chytride), à la dégradation de l'habitat et peut-être aux toxines atmosphériques.

On sait que *Bufo retiformis* s'hybride naturellement avec *B. punctatus* mais il est rare de trouver des hybrides. La mise en place de quelques nouveaux points d'eau aménagés pour le bétail contribuera sans doute à cette hybridation en augmentant l'interaction entre les deux espèces qui sont, par ailleurs, écologiquement séparées. Bien que le pâturage du bétail puisse avoir un effet négatif sur leur habitat, la mise en place de points d'eau aménagés pour le bétail peut être bénéfique à *B. retiformis*. L'ouverture de nouvelles routes dans l'habitat historique aura sans doute pour résultat d'augmenter la mortalité des crapauds adultes qui se déplacent entre les sites de reproduction durant la saison des pluies estivale.

D'après des communications avec des herpétologues, des marchands d'animaux spécialistes de l'herpétofaune et un examen des listes de prix des négociants, il semblerait qu'il n'y ait de commerce licite ou illicite évident pour aucun stade de vie de *B. retiformis*. D'après les documents de la CITES et des douanes américaines, on peut également déduire qu'il n'y a pas

de commerce international de cette espèce. Il y aurait des prélèvements de crapauds comme animaux de compagnie mais on ignore le nombre concerné.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Aux Etats-Unis, aucun commerce licite ou illicite important de cette espèce n'est documenté. Il est possible qu'un nombre non connu de crapauds soient prélevés comme animaux de compagnie. L'Etat de l'Arizona autorise le prélèvement de 10 crapauds au maximum par an et par personne à condition de posséder une licence de pêche valable. D'après des communications récentes avec des herpétologues, des marchands de reptiles et une étude des listes de prix actuelles, on n'a pu détecter aucun autre cas de commerce de cette espèce.

3.2 Commerce international licite

Les Etats-Unis n'ont connaissance d'aucun commerce licite ou illicite ni de prélèvements substantiels de *B. retiformis*. Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature n'a pu trouver qu'un seul cas de commerce international. En 1979, la Suisse a importé cinq crapauds d'Allemagne. Depuis 1994, le *U.S. Fish and Wildlife Service*, Bureau de l'organe de gestion, n'a délivré aucun permis ou certificat d'exportation pour aucun stade de vie, partie de corps ou produit du crapaud.

3.3 Commerce illicite

Le *U.S. Fish and Wildlife Service* et l'*Arizona Game and Fish Department* n'ont connaissance d'aucun commerce illicite de cette espèce.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Comme il n'y a aucune mention de commerce licite ou illicite de *B. retiformis*, retirer l'espèce de l'Annexe II n'affectera probablement pas la population dans la nature.

3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

Aucun éleveur privé ou commercial n'a, à notre connaissance, élevé cette espèce en grand nombre. A notre connaissance, le Musée du désert de l'Arizona et du Sonora (ASDM) est la seule institution zoologique qui possède cette espèce (actuellement, six animaux prélevés dans la nature). L'ASDM a réussi à établir en captivité une population reproductrice.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 National

Le *U.S. Forest Service* inscrit cette espèce comme "sensible" en Arizona. L'ordonnance 41 de 1999 de l'*Arizona Game and Fish Commission* autorise le prélèvement de 10 crapauds au maximum par an à condition de posséder une licence de pêche ou une licence mixte valable. La Constitution de l'Etat interdit le commerce de tout spécimen de l'herpétofaune originaire de l'Arizona. La nation Tohono O'Odham requiert une autorisation spéciale pour prélever cette espèce sur ses terres. Les mesures de protection actuelles au niveau de l'Etat, au niveau fédéral et au niveau tribal semblent suffisantes pour protéger *B. retiformis* contre une pression future du prélèvement. Au Mexique, le crapaud est considéré comme "rare" au niveau fédéral et sa capture nécessite une autorisation scientifique. Les mesures de protection actuelles au Mexique semblent suffisantes pour protéger *B. retiformis* contre toute pression future du prélèvement.

4.1.2 International

L'espèce est actuellement inscrite à l'Annexe II de la CITES.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance de la population

Sullivan *et al.* (1996) ont examiné l'aire de répartition et le statut de cette espèce dans le sud de l'Arizona en 1992-1994. Ils ont observé *B. retiformis* dans ou près de la plupart des sites historiques à l'exception de deux. En outre, ils ont décrit l'expansion de l'aire de répartition vers le nord-ouest et le sud-ouest. Des observations occasionnelles sont signalées régulièrement à l'Arizona Game and Fish Department par des herpétologues de l'agence ou des herpétologues privés travaillant dans le sud de l'Arizona. L'AGFD enregistre ces observations dans son Système de gestion des données du patrimoine (*Heritage Data Management System*).

4.2.2 Conservation de l'habitat

L'habitat de cette espèce n'est pas spécifiquement protégé, que ce soit au Mexique ou aux Etats-Unis. Cependant, la majeure partie de son aire de répartition aux Etats-Unis se trouve sur les terres de la nation Tohono O'Odham, où elle est relativement non perturbée ou considérée comme ne convenant pas à la mise en valeur. L'habitat qui se trouve dans un parc fédéral – le Monument national d'Organ Pipe Cactus – est protégé à perpétuité contre tout développement. En outre, les lois fédérales des Etats-Unis telles que la loi sur la propreté de l'eau (*Clean Water Act*) et la loi nationale sur la protection de l'environnement (*National Environmental Protection Act*) contribuent à protéger l'habitat de *B. retiformis*.

4.2.3 Mesures de gestion

Le prélèvement ou la capture de *B. retiformis* à des fins commerciales est interdit sur les terres tribales et dans le Monument national d'Organ Pipe Cactus, en Arizona, tout comme au Mexique. Il n'y a pas actuellement de prélèvement en cours ou prévu de cette espèce dans l'aire de répartition, que ce soit aux Etats-Unis ou au Mexique.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Les seules mesures de contrôle internationales appliquées à cette espèce découlent de son inscription à l'Annexe II de la CITES.

4.3.2 Mesures internes

Au Mexique, *B. retiformis* est considéré comme "rare"; il faut donc un permis pour en prélever des spécimens. Selon l'ordonnance 41 de l'Arizona Game and Fish Commission, on peut prélever 10 crapauds au maximum par an sur les terres de l'Etat avec une licence de pêche ou une licence mixte valable. Les informations sur le prélèvement sont diffusées chaque année dans la réglementation de l'Arizona sur les reptiles et les amphibiens. Des conférences sont données périodiquement aux associations locales d'herpétologie afin d'expliquer les règlements. L'exportation des Etats-Unis nécessite un formulaire de déclaration qui établit le prélèvement légal. Les mesures actuelles de protection au niveau de l'Etat, au niveau fédéral et au niveau tribal, ainsi qu'au Mexique, semblent suffisantes pour protéger *B. retiformis* car on n'a pu détecter aucun commerce important.

5. Information sur les espèces semblables

Le crapaud vert du Sonora peut être confondu avec le crapaud vert *Bufo debilis*. Ils sont semblables en taille et en coloration mais leurs aires de répartition sont géographiquement distinctes. *B. retiformis* présente de grandes glandes cutanées divergentes (des taches ovales, grandes, verdâtres à jaunes, soulignées de noir ou de brun). Un profane inexpérimenté ou ne disposant pas d'une fiche d'identification aurait des difficultés à distinguer les deux espèces. Pour distinguer les deux espèces, le profane peut se reporter aux descriptions et dessins d'un guide de terrain (Stebbins 1985, par exemple).

Comme il n'y a pas de commerce licite ou illicite connu de *B. retiformis*, nous estimons qu'une identification erronée n'aurait aucun effet sur *B. debilis*.

6. Autres commentaires

Le Gouvernement mexicain a été consulté sur l'état et l'utilisation de cette espèce au Mexique mais n'a pas répondu. Si des informations importantes nous parvenaient du Mexique, la présente proposition serait modifiée pour en tenir compte.

7. Remarques additionnelles

Il n'y a pas de raison de maintenir cette espèce à l'Annexe II selon la résolution Conf. 9.24 car elle n'est pas connue dans le commerce et il ne peut être établi, déduit ou prévu que le prélèvement de spécimens dans la nature aux fins de commerce international nuise ou puisse nuire à l'espèce. Les points suivants s'appliquent également:

- a) aux Etats-Unis, une grande partie de l'habitat de l'espèce est protégée au niveau des Etats, du domaine tribal ou du domaine fédéral;
- b) dans toute l'aire de répartition, dans les deux pays, l'espèce est protégée par des lois et règlements des Etats, fédéraux et tribaux;
- c) l'espèce semble stable et son aire de répartition est stable ou en expansion;
- d) il ne semble pas y avoir de menaces importantes d'origine anthropique pour cette espèce.

En conséquence, elle ne remplit pas les critères d'inscription à l'Annexe II conformément à l'Article II, paragraphe 2 a), comme mentionné dans la résolution Conf. 9.24, annexe 2a.

8. Références

- Beltz, E. 1995. Citations for the original descriptions of North American amphibians and Reptiles. Society for the Study of Amphibians and Reptiles, Herpetological Circular No. 24. University of Kansas, Kansas.
- Bogert, C. M. 1962. Isolating mechanisms in toads of the *Bufo debilis* group in Arizona and western Mexico. Amer. Mus. Novitates (2100): 1-37.
- Brown, D. E. 1994. Biotic communities: southwestern United States and northwestern Mexico. University of Utah Press, Salt Lake City.
- Bury, R. B., C. K. Dodd, and G. M. Fellers 1980. Conservation of the amphibia of the United States: a review. Resource publication 134. United States Department of the Interior Fish and Wildlife Service, Washington, D.C.
- Hulse A. C. 1978. *Bufo retiformis*: Sonoran green toad. Catalogue of American amphibians and reptiles. 207.1-2.
- Liner, E. A. 1994. Scientific and common names for the amphibians and reptiles of Mexico in English and Spanish. Herpetological Circular No. 23. Society for the Study of Amphibians and Reptiles, University of Kansas, Kansas.

- Rosen, P. C. and C. H. Lowe 1996. Ecology of the amphibians and reptiles at Organ Pipe Cactus National Monument, Arizona. Technical Report No. 53, Cooperative Park Studies Unit, USGS, University of Arizona, Tucson, AZ. Xii+ 136 pp.
- Sanders, O., and H. M. Smith 1951. Geographic variation in toads of the debilis group of Bufo. *Field and Lab.* 19:141-160.
- Stebbins, R. C. 1985. A field guide to western reptiles and amphibians. Houghton Mifflin Co., Boston.
- Sullivan, B. K., R. W. Bowker, and K. B. Malmos, and E. W. Gergus 1995. Arizona distribution of three Sonoran desert anurans: Bufo retiformis, Gastrophryne olivacea, and Pternohyla fodiens. IIPAM Grant-in-Aid Project report #I92004 for Arizona Game and Fish Department.
- Sullivan, B. K., R. W. Bowker, and K. B. Malmos, and E. W. A. Gergus 1996. Arizona distribution of three Sonoran desert anurans: Bufo retiformis, Gastrophryne olivacea, and Pternohyla fodiens. *Great Basin Naturalist* 56(1): 38-47.
- USDI, Fish and Wildlife Service. 1989. Endangered and Threatened Wildlife and Plants; Animal Notice of Review. *Federal Register* 54(4):558.